**NE JOIGNEZ PAS LE DOCUMENT D’INFORMATION À CETTE LETTRE. ELLE EST CONÇUE POUR ÊTRE AUTONOME ET REPREND TOUTE L’INFORMATION.**

**Vous devez insérer vos données locales aux endroits en rouge.**

**Veuillez utiliser le papier à en-tête du club.**

Le XX octobre 2017

Madame /Monsieur [insérer le nom du député provincial]

DANS LE CAS D’UN DÉPUTÉ LOCAL QUI EST MINISTRE : L’honorable [nom]

Député / Députée de [insérer la circonscription]

Assemblée nationale [ou nom de l’assemblée législative]

Ville (Province) Code postal

Objet : Le droit à une eau potable salubre, propre, accessible et abordable ainsi qu’à l’assainissement dans les réserves des Premières Nations au Canada

Madame /Monsieur [insérer le nom du député],

DANS LE CAS D’UN MINISTRE : Madame la ministre, / Monsieur le ministre,

Je vous écris au nom du [insérer le nom du club], qui compte plus de XXX membres. Nous sommes affiliés à la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU), une organisation non-partisane et autofinancée comptant plus de 100 clubs, établis dans chacune des provinces du Canada. Depuis sa création en 1919, la FCFDU cherche à améliorer le statut des femmes et à promouvoir les droits de la personne, l’éducation publique, la justice et la paix. La FCFDU et ses clubs attribuent annuellement plus d’un million de dollars en bourses pour aider les femmes et les filles à poursuivre des études postsecondaires. Elle détient un statut consultatif spécial auprès des Nations Unies (ECOSOC) et est membre du Comité sectoriel sur l’éducation de la Commission canadienne pour l’UNESCO.

Lors de l’assemblée générale annuelle 2017 de la FCFDU, la politique suivante a été adoptée concernant **le droit à une eau potable salubre, propre, accessible et abordable ainsi qu’à l’assainissement dans les réserves des Premières Nations au Canada** :

*Il est résolu que la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités (FCFDU) exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada à travailler en collaboration avec les Premières Nations pour assurer une eau potable salubre, propre, accessible et abordable ainsi que l’assainissement à tous les résidents des réserves et des collectivités de Premières Nations; et*

*Il est résolu que la Fédération canadienne des femmes diplômées des universités exhorte les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à travailler en collaboration avec les Premières Nations pour concevoir des normes nationales inclusives sur la qualité de l’eau ainsi que des plans d’action sur cinq et dix ans pour s’assurer que les fonds alloués sont adéquats et utilisés pour des solutions durables, y compris la formation et la certification appropriées des résidents des réserves et des collectivités de manière à garantir un suivi et un entretien réguliers.*

Bien que la plupart des réseaux d’aqueduc municipaux du Canada dispensent une eau potable salubre, propre et testée fréquemment ainsi que des services d’assainissement, la majorité des Canadiens de milieux ruraux ne disposant pas de tels services appartiennent principalement à des collectivités de Premières Nations. Malgré les efforts déployés, les familles sur les réserves souffrent de problèmes de santé et de maladies attribuables à une mauvaise eau et à un mauvais assainissement.

Sur plusieurs réserves et collectivités de Premières Nations, des avis sur la qualité de l’eau potable (AQEP) sont en vigueur depuis des années, voire des décennies. Par exemple, le 31 juillet 2017, 102 AQEP à long terme et 48 AQEP à court terme touchaient 101 collectivités de Premières Nations vivant au sud du 60e parallèle, à l’exclusion de la Colombie-Britannique et des sept Nations du Conseil tribal de Saskatoon. Le même jour, 22 AQEP étaient en vigueur dans 20 collectivités de Premières Nations en Colombie-Britannique. En fait, les deux tiers de **TOUTES** lescollectivités de Premières Nations du Canada ont été soumises à un AQEP à un moment ou l’autre au cours de la dernière décennie.

Fournir des systèmes d’aqueduc et d’égout de qualité aux réserves et aux collectivités de Premières Nations soulève de nombreuses difficultés de juridiction impliquant les chefs et les conseils, l’AANC, Santé Canada, Environnement Canada, ainsi que les provinces et territoires :

* Les collectivités de Premières Nations au sud du 60e parallèle (excluant la Colombie-Britannique) partagent la responsabilité en matière d’eau potable salubre sur les réserves avec le gouvernement du Canada;
* Les gouvernements territoriaux sont responsables de l’eau potable dans toutes les collectivités de leur territoire, y compris dans celles de Premières Nations et d’Inuits;
* Les règlements provinciaux et territoriaux qui protègent la santé de la plupart des Canadiens en réglementant l’eau potable salubre et l’assainissement ne visent pas les réserves de Premières Nations;
* Parce que les bassins hydrographiques s’étendent à l’extérieur des réserves, la protection des sources d’approvisionnement en eau relève des lois provinciales, rendant difficile du point de vue juridique et logistique pour les Premières Nations de discuter de la situation.

Nous félicitons le gouvernement fédéral pour ses investissements continus dans le logement, l’accès à l’eau propre, les centres de soins et les infrastructures communautaires, y compris les infrastructures d’aqueduc et d’égout sur les réserves, le fonctionnement des installations, leur entretien et la formation des opérateurs des réseaux. Toutefois, en l’absence de règlements exécutoires et de financement à long terme garanti, ces investissements ne permettront pas de régler la crise de l’eau potable qui touche les collectivités de Premières Nations.

L’accès à une eau salubre, propre et abordable est internationalement reconnu comme un droit humain. Nous appelons votre gouvernement à faire preuve de leadership en mettant totalement en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, en particulier l’article 19, et à remplir l’engagement du Canada à assurer l’exercice du droit à une eau potable salubre et à l’assainissement  reconnu par les Nations Unies, que le Canada a pleinement endossé. Mettre fin aux AQEP sur les réserves des Premières Nations est essentiel pour respecter cet engagement et aider à établir le leadership du Canada sur les enjeux autochtones.

Le [insérez le nom du club] demande au gouvernement de soutenir le leadership et les approches des Premières Nations pour résoudre les enjeux liés à l’eau. Pour faire en sorte que les Premières Nations du Canada ne vivent plus dans des conditions similaires à celles du tiers monde, nous pressons le gouvernement de :

1. Concevoir des règlements exécutoires régissant l’eau potable et l’assainissement en étroite collaboration avec les Premières Nations; et
2. Investir de manière durable dans des infrastructures de traitement et d’assainissement de l’eau, dans leur fonctionnement, leur gestion et leur entretien.

Veuillez agréer l’expression de mes meilleurs sentiments,

[Insérer le nom et la signature de la présidente du club]

Présidente, [insérer le nom du club]